

PROVINCE DU HAINAUT

Commune de Dour

Objet de la demande : Construction d'une habitation unifamiliale

Maître de l'ouvrage :

Adresse du chantier :

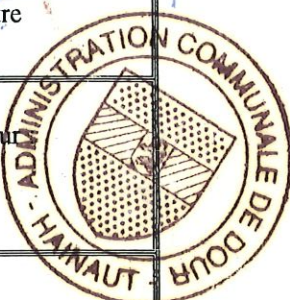
Parcelle(s) Cadastree(s) : A 707 E ; A 707 F

La responsabilité de l'architecte ne peut être engagée que si le maître de l'ouvrage l'avertit, par lettre recommandée du commencement des travaux.

Signature du maître de l'ouvrage

Approuvé pour être joint à ma demande d'autorisation pour
Construction d'une habitation unifamiliale
Le 28/08/2001

Vu et approuvé
en séance du
collège échevinal
Le 11 JAN 2002.....
Le Secrétaire, Le Président,



Remarques importantes :

- ° Tous les éléments de construction en béton feront l'objet d'une étude approfondie par un ingénieur
- ° Le Maître de l'ouvrage enverra par recommandé à l'Architecte une copie du permis de bâtir et de ses annexes dès réception
- ° Le Maître de l'ouvrage communiquera par recommandé à l'Architecte la date du début des travaux
- ° Avant l'implantation du bâtiment, il prendra connaissance des compagnies distributrices, il communiquera à l'Architecte la profondeur du raccordement à l'égout, il dégagera les bornes de son terrain en vue de l'implantation ainsi que de la reprise des travaux.
- ° L'Architecte se réserve le droit de modifier un élément de ce plan pour des raisons techniques sans l'accord du Maître de l'ouvrage.
- ° Ce document est sa propriété, il ne peut être cédé à des tiers sans l'accord préalable de l'Architecte.
- ° Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux. pour ce faire, il devra être complété par des détails d'exécutions, la description des travaux et métré; il portera la mention plan d'exécution

CONTENU
SITUATION
IMPLANTATION

ECHELLE
1/2500
1/200

REFERENCE

PLANS REZ ; ETAGE ;
FONDATIONS/EGOUTTAGE

1/50
1/50

01/13

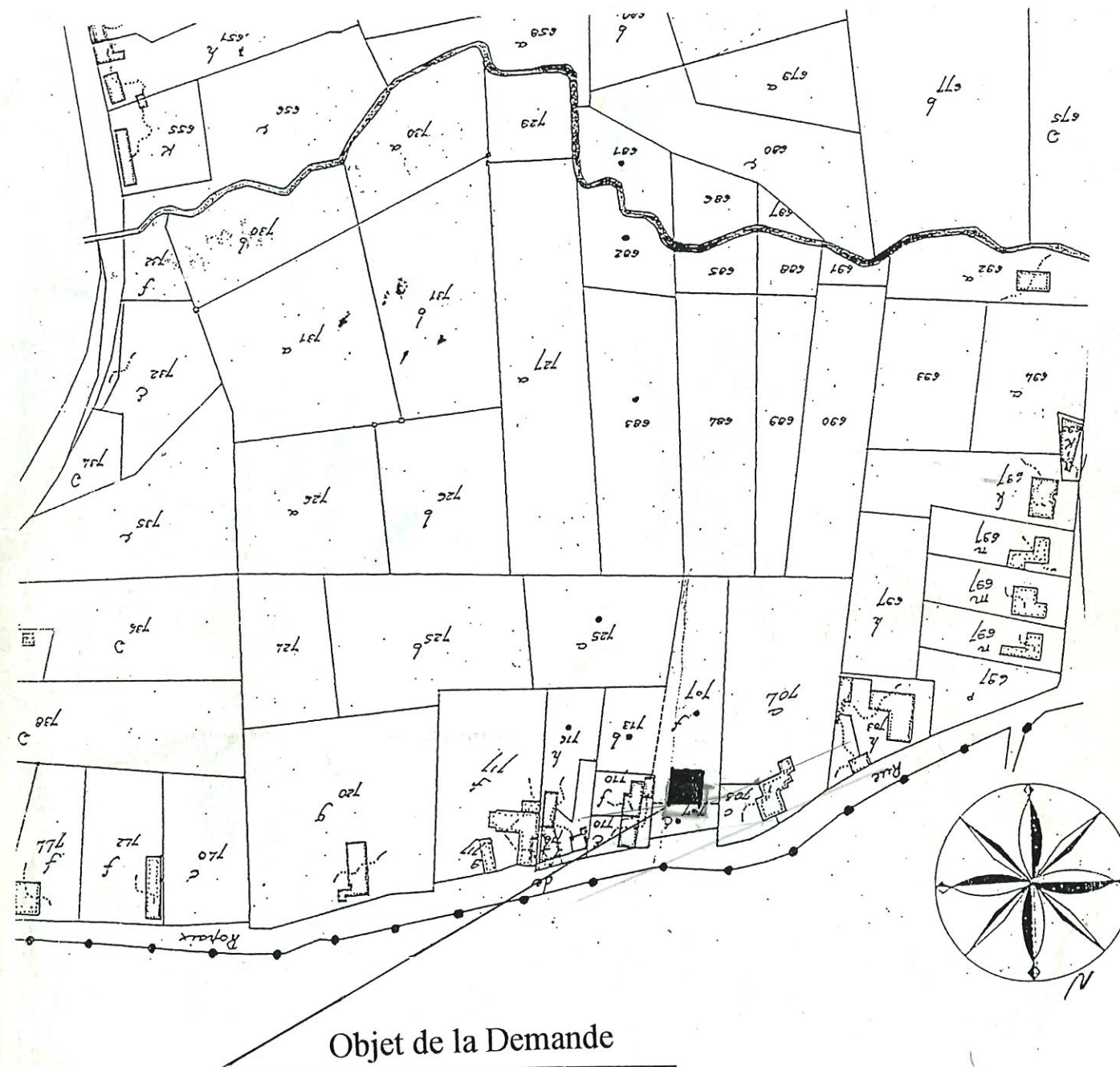
COUPE A-A

1/50

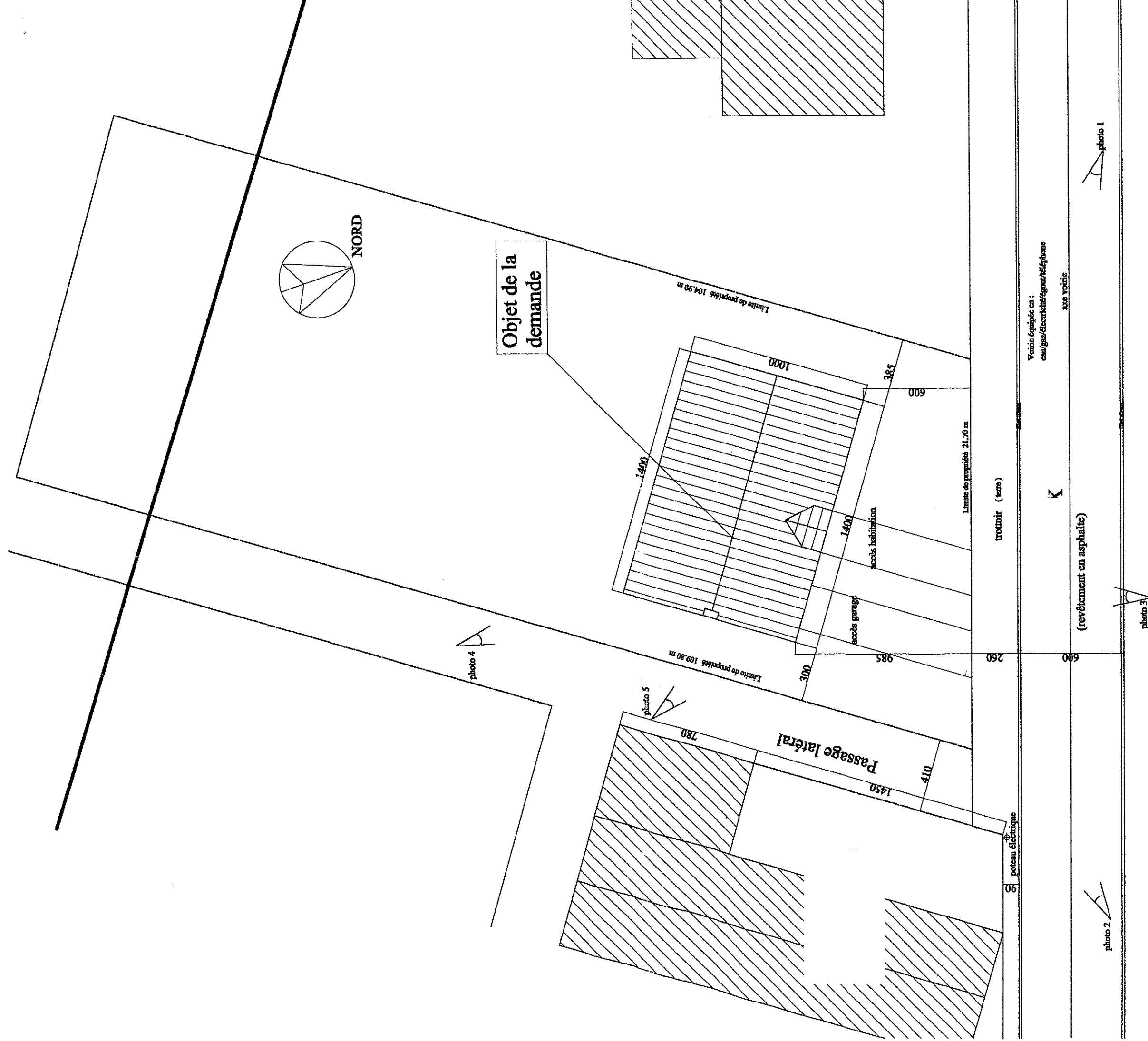
ELEVATIONS :
AVANT ; ARRIERE ; LATERALE
GAUCHE et DROITE

1/50
1/50

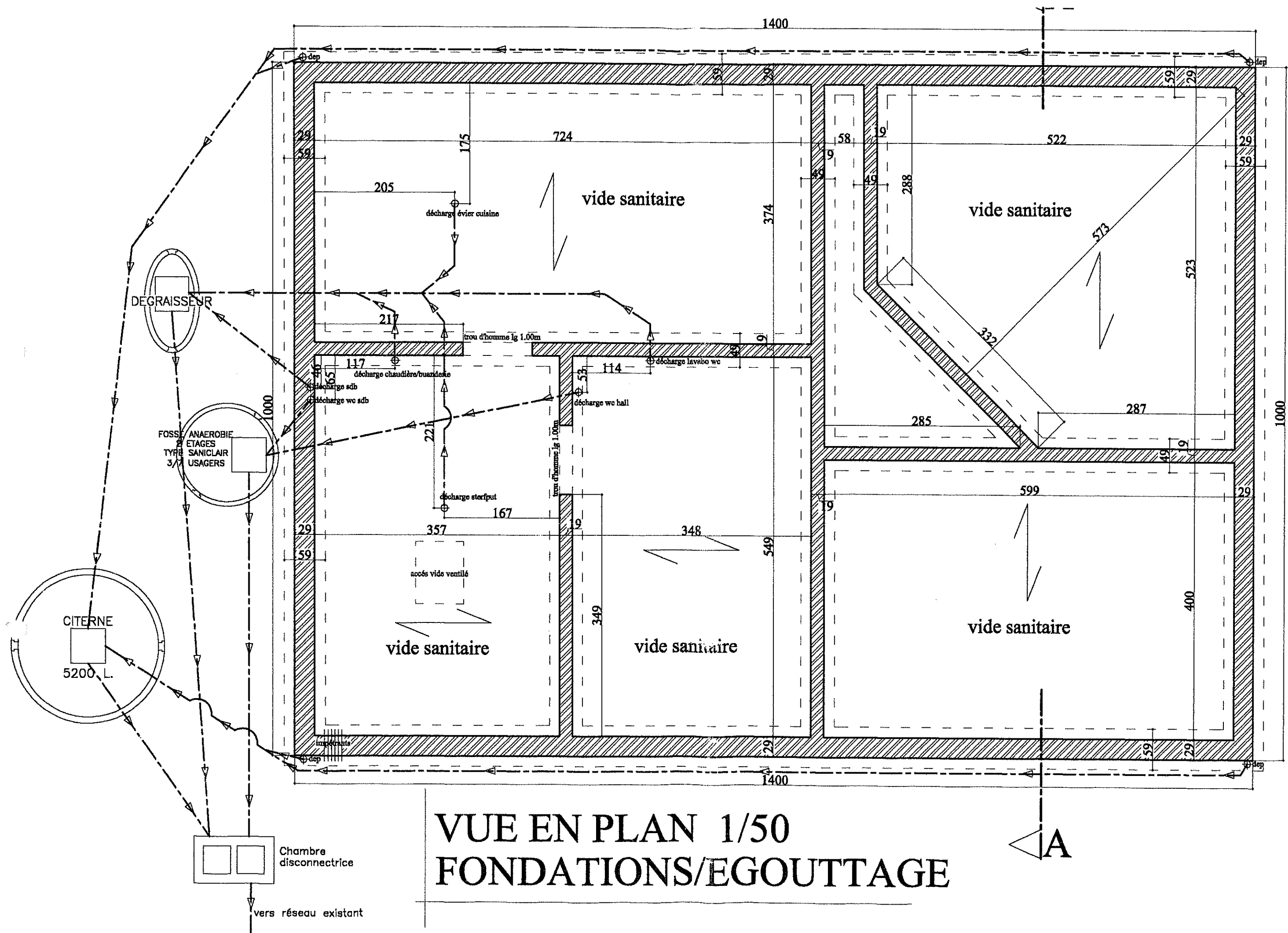
Documents pour Demande de Permis d'urbanisme



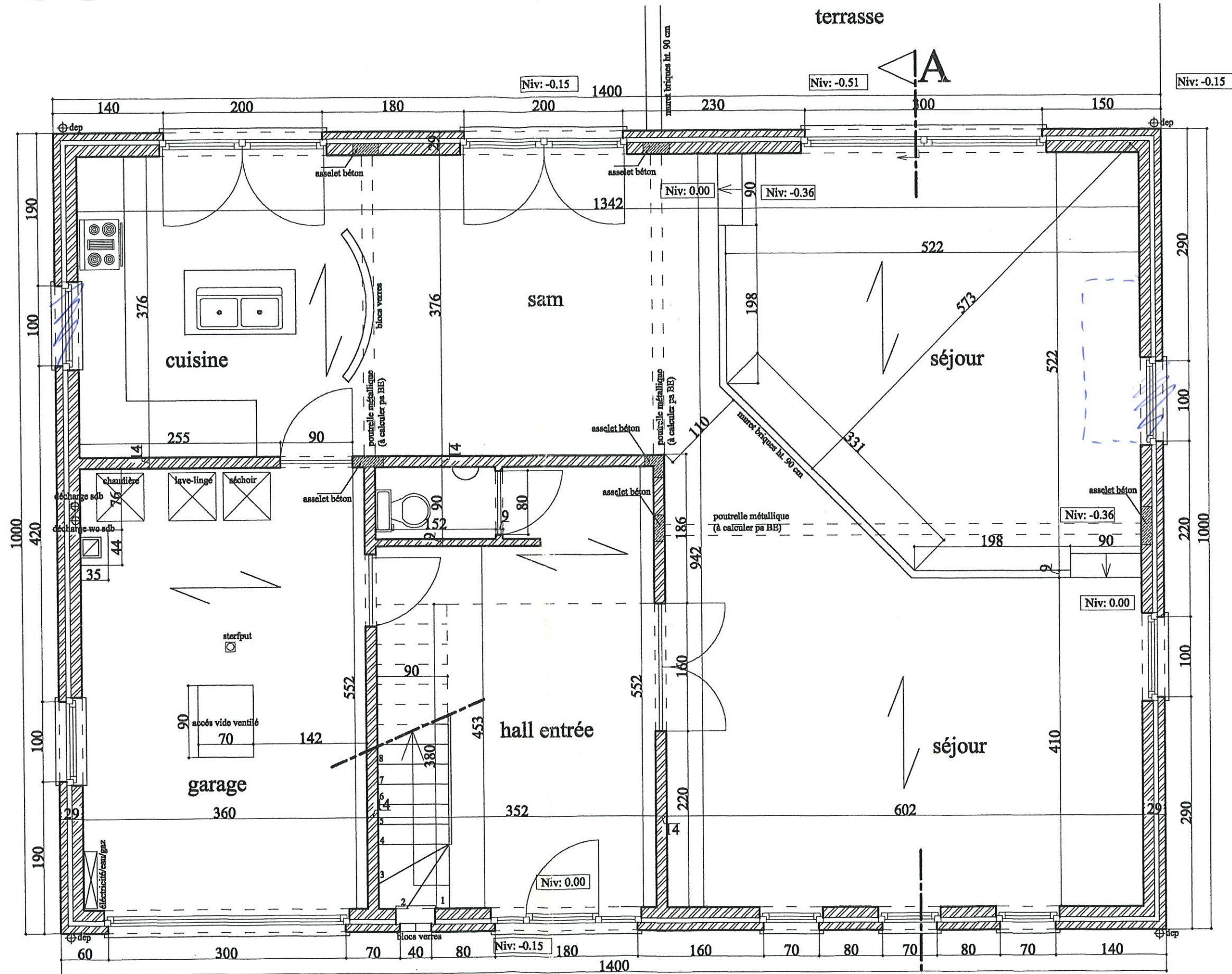
SITUATION



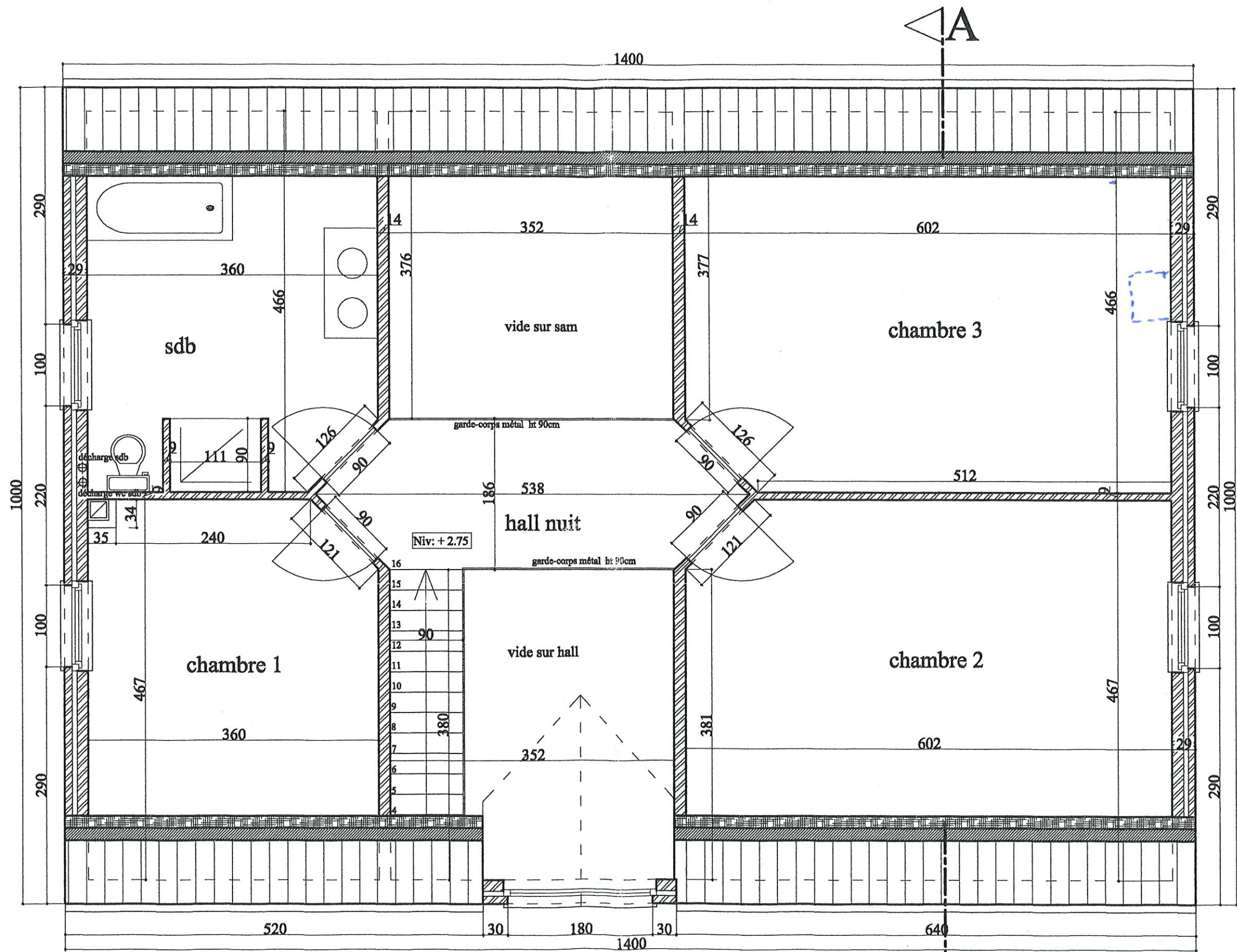
Implantation
1/200



VUE EN PLAN 1/50
FONDACTIONS/EGOUTTAGE



VUE EN PLAN REZ 1/50



VUE EN PLAN ETAGE 1/50

MATERIAUX

Tuiles terre cuite ton anthracite
Briques terre cuite ton rouge-brun clair
Châssis PVC ton gris anthracite
Seuils Pierre Bleue
Gouttière et DEP en Zinc

Tuiles terre cuite ton anthracite
Liteaux
Sous-toiture polyplex
Pannes ventrières 8/23
Isolation laine minérale 10 cm
Plaques plâtre 12 mm

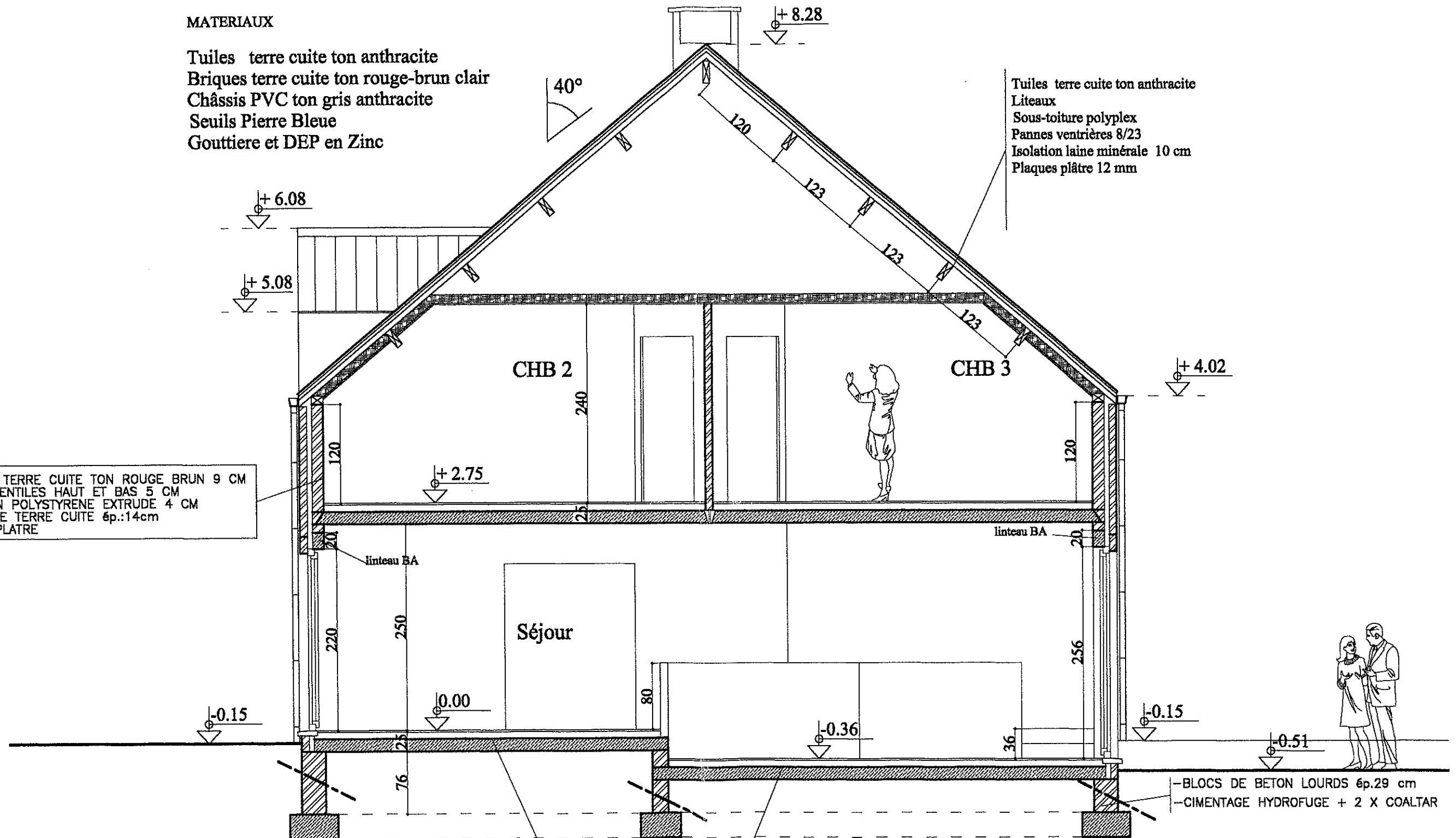
- BRIQUES TERRE CUITE TON ROUGE BRUN 9 CM
- CREUX VENTILES HAUT ET BAS 5 CM
- ISOLATION POLYSTYRENE EXTRUDE 4 CM
- BLOCS DE TERRE CUITE ép.:14cm
- ENDUIT PLATRE

-BLOCS DE BETON LOURDS ép.29 cm
-CIMENTAGE HYDROFUGE + 2 X COALTAR

Carrelage
Chape 8 cm
Hourdis béton 15 cm
Isolant 5 cm
Béton de propreté 5 cm

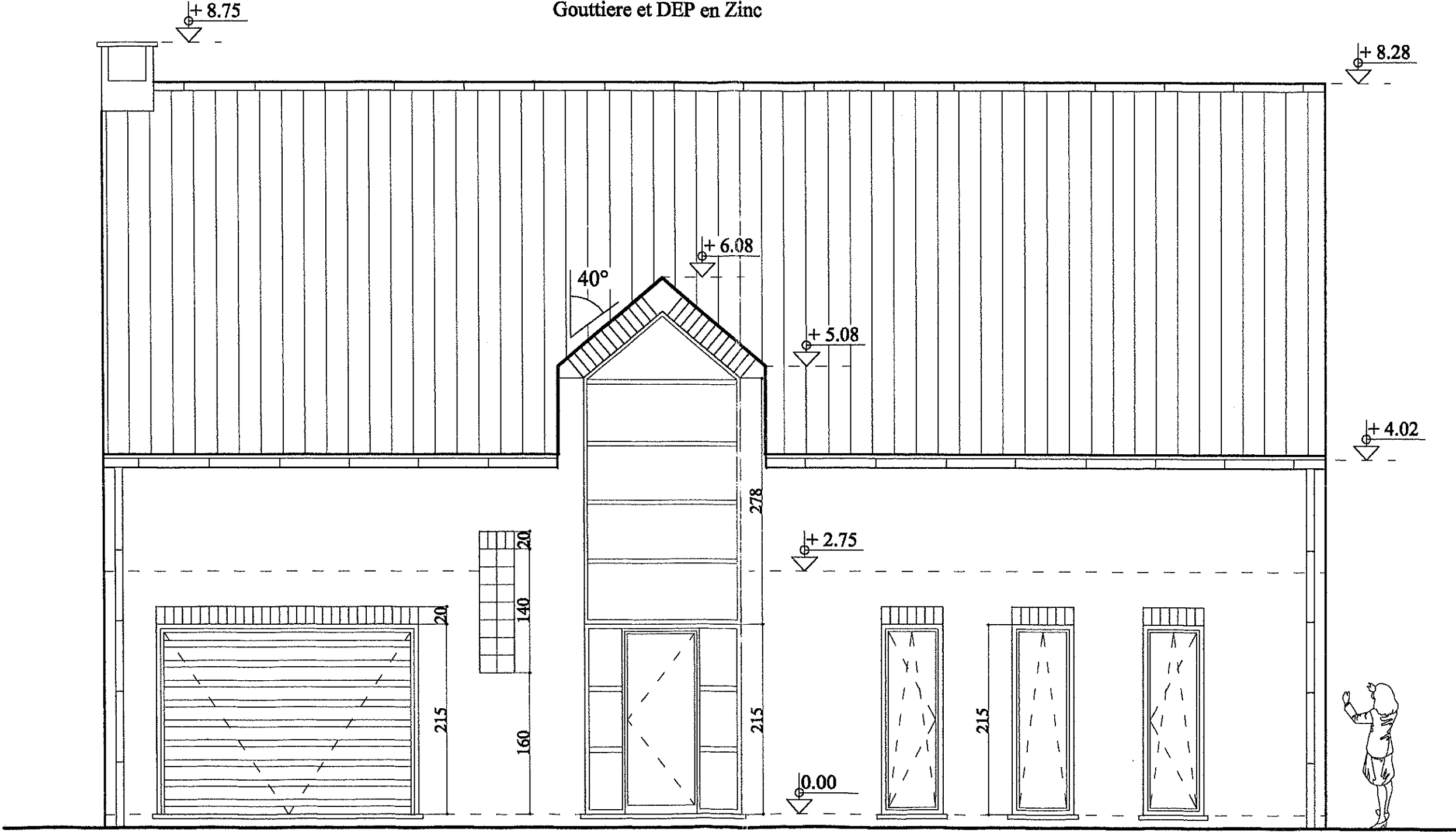
Les fondations seront érigées sur bon sol
à une profondeur de 80 cm minimum

COUPE A-A 1/50



MATERIAUX

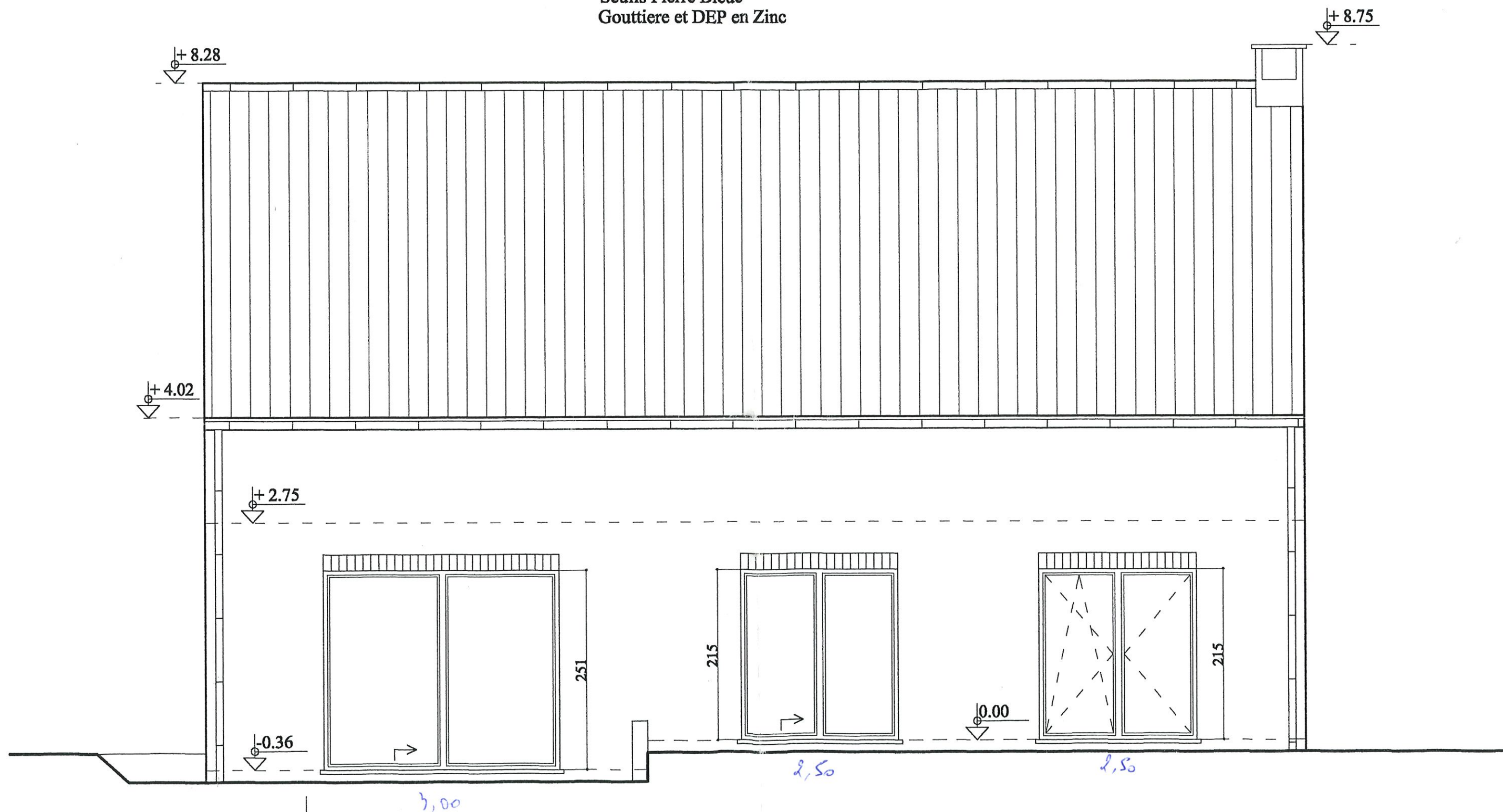
Tuiles terre cuite ton anthracite
Briques terre cuite ton rouge-brun clair
Châssis PVC ton gris anthracite
Seuils Pierre Bleue
Gouttiere et DEP en Zinc



ELEVATION AVANT 1/50

MATERIAUX

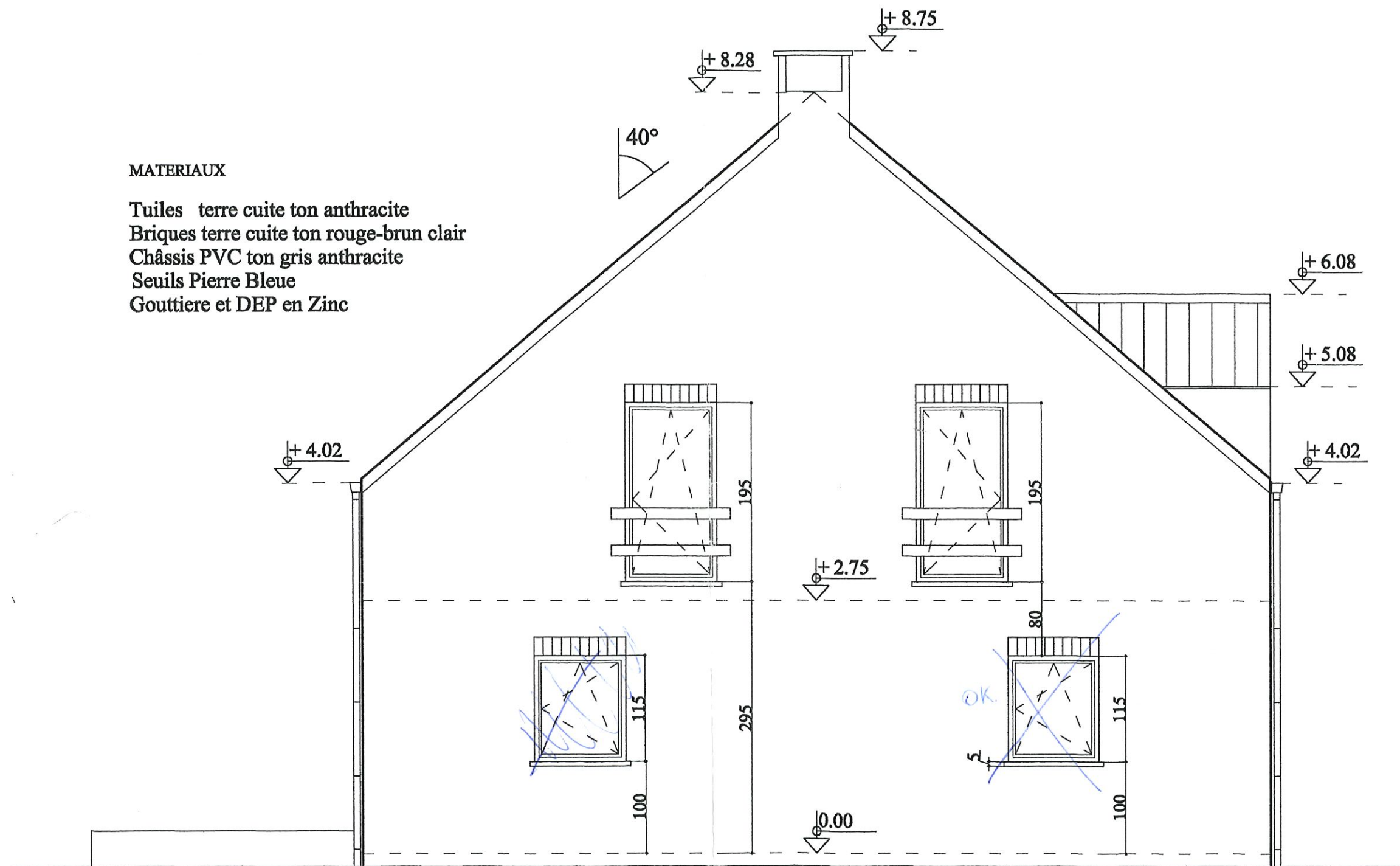
Tuiles terre cuite ton anthracite
Briques terre cuite ton rouge-brun clair
Châssis PVC ton gris anthracite
Seuils Pierre Bleue
Gouttiere et DEP en Zinc



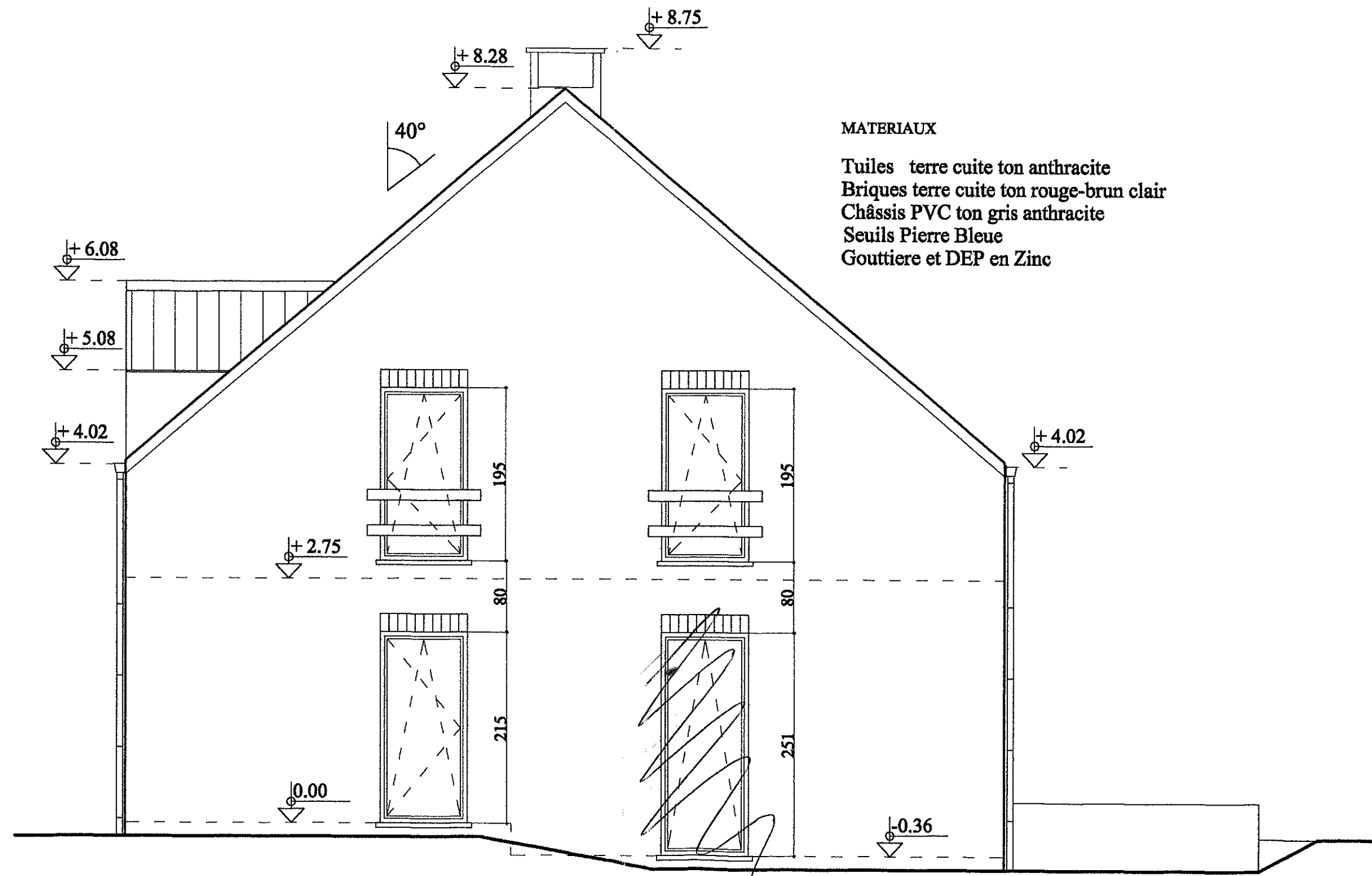
ELEVATION ARRIERE 1/50

MATERIAUX

Tuiles terre cuite ton anthracite
Briques terre cuite ton rouge-brun clair
Châssis PVC ton gris anthracite
Seuils Pierre Bleue
Gouttiere et DEP en Zinc



ELEVATION LATÉRALE GAUCHE 1/50



ELEVATION LATÉRALE DROITE 1/50